

**Grand Débat National**

**BP 70.164**

**75326 Paris CEDEX 07**

N° 012-2019/Pdt  
AR-PT/VR

Paris, le 22 mars 2019

**Objet : Grand débat national**

Madame, Monsieur,

Dès janvier, APF France handicap encourageait les personnes en situation de handicap et leur famille à participer au Grand débat national (consultation en ligne, débats locaux) lancé par le Président de la République, même si le handicap ne figurait pas parmi les thèmes proposés.

Nous avons également participé ou organisé de nombreux débats locaux permettant aux personnes ayant un handicap de s'exprimer et de partager les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. Plusieurs centaines de nos membres ont participé à ces débats locaux.

Parallèlement, l'association a ouvert sa propre plate-forme participative sur laquelle cinq thèmes dédiés au handicap étaient proposés :

- le respect et la liberté des droits fondamentaux,
- l'accès à la cité,
- l'accès à l'emploi et à l'éducation,
- la reconnaissance d'une protection sociale réelle
- la garantie d'une vie sociale et familiale épanouie.

Plus de 600 participants, à titre individuel, se sont exprimés sur cette plateforme. Nous vous adressons, ci-joint, une synthèse de cette consultation.

Une des premières demandes la plus partagée par cette consultation est le respect et l'application des droits fondamentaux dans tous les domaines de la vie : accès à l'école, à l'emploi, aux soins, à la protection sociale, à la justice, la liberté d'aller et venir, de se loger, de se déplacer, ...



Les préoccupations liées au pouvoir d'achat et aux ressources des personnes (allocations, pensions, rentes, ...) ont été fortement exprimées. Malgré une augmentation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les mesures restent insuffisantes. Certains bénéficiaires ne sont d'ailleurs pas concernés par cette revalorisation, notamment ceux qui vivent en couple.

Les personnes en situation de handicap réclament aussi l'annulation de la prise en compte des ressources du conjoint dans la base de calcul de l'AAH et la création d'un revenu minimum d'existence.

Nous rappelons que deux millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté.

S'agissant des soins, les personnes en situation de handicap y ont un recours moindre pour des besoins pourtant supérieurs au regard de la population générale. Elles sont frappées de plein fouet par les inégalités sociales et territoriales en santé.

Il est notamment nécessaire de faire respecter l'obligation d'accessibilité des locaux et de rendre obligatoire l'adaptation des équipements de soins et d'exams.

La PCH qui doit financer les aides à l'autonomie ne suffit absolument pas à couvrir ni les besoins ni les dépenses réelles, générant des restes à charge insoutenables. Les plans d'aide proposés sont en deçà des besoins et revus le plus souvent à la baisse, lors du renouvellement de leur prestation. Par conséquent, nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui n'ont pas accès à une aide adaptée par manque de financement ou de non-recours à ce droit.

Les personnes situation de handicap, quel que soit leur âge, demandent à bénéficier d'une prestation autonomie universelle – avec un financement accru de la solidarité nationale – couvrant l'ensemble de leurs besoins d'aide à l'autonomie (aides humaines, aides matérielles, ...) sans reste à charge. Cette prestation doit garantir leur autonomie individuelle et leur libre choix.

Les personnes en situation de handicap constatent avec amertume et colère que le principe d'accessibilité n'est toujours pas respecté. Il est impératif que l'État envisage enfin d'appliquer des sanctions administratives.

Il est par ailleurs primordial que le droit à un logement accessible et adapté soit renforcé et rendu effectif tant dans les constructions neuves que dans le parc existant.

Comme beaucoup de nos concitoyens, des milliers de personnes en situation de handicap ont participé à ce grand débat national.

.../...



Au-delà d'une participation citoyenne, l'espoir d'être enfin reconnu et entendu s'est levé. Elles attendent désormais que leurs préoccupations et leurs principales revendications soient reprises par la synthèse nationale du Grand débat et des orientations qui s'en dégageront.

Des conférences régionales vont se réunir et nous insistons pour une participation des personnes en situation de handicap à chacune de ces conférences.

Enfin, tout en étant très attaché à la démocratie participative et à l'implication des citoyens dans les politiques qui les concernent, APF France handicap tient à rappeler le rôle essentiel que les associations apportent à la co-construction des politiques publiques.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma parfaite considération.

**Alain ROCHON**

PJ : Synthèse des contributions